

Rapport de suivi de la consultation publique sur le Plan d'aménagement forestier spécial

Région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

Territoire forestier résiduel numéro 111-003

Consultation publique tenue du 16 août au 13 septembre 2023

Janvier 2024

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction de la gestion des forêts de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
195, boulevard Perron Est
Caplan (Québec) G0C 1H0

Téléphone : 418 388-2125

Courriel : Gaspesie-iles-de-la-madeleine.foret@mrnf.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

ISBN : 978-2-550-96939-6 (PDF)

Table des matières

Liste des abréviations et des sigles.....	ii
Contexte	1
Cadre légal	1
Objectifs de la consultation	1
Période et unité d'aménagement visées.....	2
Carte 1 – Territoire forestier résiduel n° 111-003 visé par la consultation	2
Information rendue accessible	2
Bilan de la participation.....	3
Conclusion.....	4
Annexe 1 – Annonce de la tenue de la consultation	5
Annexe 2 – Avis public.....	6
Annexe 3 – Activité d'information tenue	7

Liste des abréviations et des sigles

ARCGIS.....	Suite de logiciels d'information géographique
DGFo-11.....	Direction de la gestion des forêts de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
LADTF	Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
PAFI	Plan d'aménagement forestier intégré
PAFIO.....	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFIT	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
QGIS	Système d'information géographique
TGIRT.....	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
UA	Unité d'aménagement
VOIC.....	Valeurs, Objectifs, Indicateurs et Cibles

Pour obtenir la liste complète des sigles et des acronymes du domaine forestier, visitez la page Internet du Ministère : <https://mffp.gouv.qc.ca/forets/vocabulaire/forets-acronyme.jsp>.

Pour connaître la définition de différents concepts forestiers et du vocabulaire fréquemment utilisé par le personnel du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, consultez le glossaire forestier disponible sur le site Internet du Ministère : <https://glossaire-forestier.mffp.gouv.qc.ca/>.

Contexte

Cadre légal

En vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF), le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a la responsabilité d'élaborer les plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) opérationnels (PAFIO) et tactiques (PAFIT).

Cette loi exige que les PAFI fassent l'objet d'une consultation publique menée par celui de qui relèvent la composition et le fonctionnement de la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) ou, le cas échéant, par la municipalité régionale de comté (MRC) à qui en a été confiée la responsabilité en vertu de l'article 55.1.

Le Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux indique qu'à la suite de la réception du rapport de consultation préparé par l'organisme responsable, le Ministère prépare un rapport de suivi de la consultation publique. Ce rapport inclut la synthèse des commentaires présents dans le rapport de consultation produit par l'organisme responsable et les suites qu'il entend leur donner.

L'organisme responsable de la TGIRT est la MRC de Bonaventure. Les TGIRT ont pour mandat de collaborer avec la Direction de la gestion des forêts à la planification forestière par le processus d'élaboration des PAFIO et des PAFIT. Elles assurent un processus de concertation permettant de formuler des recommandations en lien avec la planification et la mise en œuvre de l'aménagement forestier intégré.

Objectifs de la consultation

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré a pour but de :

- répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et intégrer, lorsque c'est possible, les intérêts, les valeurs et les besoins exprimés;
- concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs et utilisatrices des ressources et du territoire forestiers;
- harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- permettre au ministre ou à la ministre de prendre les meilleures décisions compte tenu des circonstances.

Source : Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux, 2021.

Période et unité d'aménagement visées

Du 16 août au 13 septembre 2023, le gouvernement invitait la population à s'exprimer sur les modifications prévues dans le Plan d'aménagement forestier spécial du territoire forestier résiduel n° 111-003, situé en territoire public à l'intérieur des limites administratives de la municipalité régionale de comté (MRC) Avignon, en Gaspésie.

Le public a été informé de la tenue de la consultation par la diffusion de l'avis public présenté à l'annexe 2.



Carte 1 – Territoire forestier résiduel n° 111-003 visé par la consultation

Information rendue accessible

Durant la période de la consultation, le Ministère a produit et mis en ligne une carte interactive permettant de consulter le Plan d'aménagement forestier spécial TFR n° 111-03. Cette carte était diffusée sur le site du Ministère à la page [Plans forestiers régionaux et consultations | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/plans-forestiers-regionaux-et-consultations). La clientèle pouvait positionner sur la carte un point identifiant le lieu visé par son commentaire et le soumettre à l'aide d'un formulaire intégré.

Pour visionner la carte interactive de la consultation, [cliquez ici](#).

Durant la période de la consultation, les personnes qui désiraient obtenir des renseignements supplémentaires sur le Plan d'aménagement forestier spécial TFR n° 111-03 pouvaient communiquer avec les équipes du Ministère durant les heures d'ouverture.

Bilan de la participation

Dans le cadre de la présente consultation publique, aucun commentaire n'a été reçu.

Conclusion

Le territoire sur lequel portait la consultation ne faisant pas partie des unités d'aménagement de la Gaspésie, la TGIRT n'a pas participé à cette consultation.

Annexe 1 – Annonce de la tenue de la consultation

La consultation s'est déroulée conformément aux activités inscrites dans le [Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux](#). Des preuves relatives au respect du manuel sont disponibles.

- Le nombre de consultations prévues est intégré dans la planification annuelle du Programme d'aménagement durable des forêts.
- Un avis public indiquant la période couverte par la consultation ainsi que les lieux où les plans étaient disponibles est paru dans l'édition du 16 août 2023 des journaux *Chaleurs Nouvelles* et *Gaspésie Nouvelles*.
- Le projet de plan spécial a été rendu public sur le site Internet du Ministère à l'adresse suivante :
- <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/planification-forestiere/plans-regionaux-consultations/gaspesie-iles-madeleine>
- Le registre des personnes ayant consulté les plans est disponible sur demande.

Annexe 2 – Avis public

AVIS PUBLIC

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

VOTRE OPINION COMPTE! CONSULTATION PUBLIQUE – PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER SPÉCIAL

Du 16 août au 13 septembre 2023, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts invite la population à participer à la consultation portant sur le plan d'aménagement spécial du territoire forestier résiduel n° 111-003, situé en territoire public à l'intérieur des limites administratives de la municipalité régionale de comté (MRC) d'Avignon, en Gaspésie.

Ce plan d'aménagement spécial présente des superficies forestières touchées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) où une récupération urgente du bois est planifiée. Au besoin, les travaux ayant pour but de régénérer la forêt y sont aussi planifiés.

Territoire forestier résiduel no 111-003 visé par la consultation



Pour consulter le plan et transmettre ses commentaires :
[Québec.ca/consultations-foret-gaspesie-iles](https://quebec.ca/consultations-foret-gaspesie-iles)

COMMUNIQUER AVEC NOUS

Les équipes du Ministère sont disponibles pour vous renseigner sur le plan d'aménagement spécial, répondre à vos questions et vous aider à émettre vos commentaires du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, aux coordonnées suivantes :

Caplan

Tél. : 418 388-2125, poste 0

Gaspesie-iles-de-la-madeleine.forest@mffp.gouv.qc.ca

Au bureau, sur rendez-vous seulement :

195, boulevard Perron Est, Caplan (Québec) G0C 1H0

Québec 

>1224699

Annexe 3 – Activité d'information tenue

Considérant que :

- La Direction de la gestion des forêts de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (DGFo-11) a organisé des activités d'information à plusieurs reprises dans le passé et qu'il n'y avait pas de participation d'année en année malgré l'effort investi;

La DGFo-11 n'a pas effectué d'activité d'information supplémentaire.

